DISPARITION DU PETIT ANTOINE ■ Trois semaines après l'audition d'Alexandrine et la garde à vue de son compagnon

Retour sur le dernier rebondissement



Pourquoi les gendarmes de la cellule Disparition 63 ont-ils, le 11 décembre, entendu une nouvelle fois la mère du petit Antoine, Alexandrine Brugerolle, et placé en garde à vue son compagnon, Sébastien Ribière ? Trois semaines après ce dernier rebondissement, retour sur un dossier hors normes qui garde encore sa part de mystère(s).

Nicolas Faucon et Stéphane Barnoin faitsdivers@centrefrance.com

lexandrine Brugerolle et Sébastien Ribière, en dépit de leurs dénégations, restent dans le collimateur des gendarmes de la cellule Disparition 63, qui tentent de résoudre depuis plus de quatre ans le mystère de la disparition du petit Antoine à Issoire. Dernier rebondissement : il y a trois semaines et demie, le couple a été extrait de sa prison marseillaise pour être

auditionné à la maison d'arrêt de Riom et à la gendarmerie d'Issoire.

L'absence d'ADN sur le pyjama du petit Antoine : l'élément technique à l'origine du dernier rebondissement. Le soir de la déclaration de sa disparition, le garçonnet portait un pyjama, selon sa mère. Ce vêtement, retrouvé dans l'appartement, a fait l'objet d'une analyse scientifique, il y a quelques mois. Surprise: l'ADN de l'enfant n'a pas été retrouvé sur le pyjama. C'est cet

élément technique qui a déclenché les auditions. Alexandrine a été interrogée sur ce point à Riom. Elle aurait invoqué devant les enquêteurs une simple erreur, l'enfant possédant plusieurs pyjamas similaires. De plus, selon Me Anne-Laure Lebert, l'avocate d'Alexandrine Brugerolle, l'absence d'ADN ne constitue pas une preuve que le vêtement n'ait pas été

La mère d'Antoine entendue dans le cadre d'une nouvelle enquête préliminaire. Partie civile dans l'information judiciaire ouverte il y a quatre ans pour « enlèvement et séquestration », la mère du petit Antoine ne pouvait, dans ce cadre, être auditionnée. D'après nos informations, une enquête préliminaire pour dénonciation de crime imaginaire a donc été ouverte. Et Alexandrine Brugerolle a été entendue durant environ trente mi-

Rien de probant n'est sorti de cette audition, qui a provoqué la colère de l'avocate de la jeune femme. « Il s'agit d'un détournement de procédure, s'emporte Me Lebert. Alexandrine aurait dû être interrogée par le juge d'instruction et en ma présence. Les gendarmes ont ouvert une enquête parallèle simplement pour nous contourner. C'est très contestable.

3 l'affaire marseillaise et Des similitudes entre les circonstances de la disparition du garçonnet? Sébastien Ribière et Alexandrine Brugerolle sont actuellement poursuivis dans le cadre de l'enquête sur le meurtre de Carine Désiles, trentenaire retrouvée morte en juin 2011 dans son appartement marseillais, le corps immergé dans une baignoire remplie de produits moussants.

Le couple a été mis en examen dans cette sordide histoire au mois de mai, et placé en détention provisoire. Une situation qui, forcément, fragilise un peu plus encore leur position dans la disparition du petit Antoine. D'ailleurs, les gendarmes clermontois suivent de près l'enquête marseillaise, à l'affût de tout élément qui leur permettrait d'établir des rapprochements entre les

REPÈRES

11 septembre 2008 Alexandrine Brugerolle prévient les gendarmes : son fils Antoine, 6 ans, a

25 septembre 2008 Alexandrine, Sébastien Ribière et six autres personnes sont placés en garde à vue. Tous

disparu.

Ce couple pouvait-il se construire avec l'enfant ?

deux affaires.

L'une des interrogations des enquêteurs vise les bases mêmes de la relation Sébastien Ribière-Alexandrine Brugerolle. Formé peu de temps avant la disparition du garçonnet, le couple se serait heurté au refus de Sébastien Ribière de vivre avec une femme ayant un enfant. Alexandrine, elle, semblait coûte que coûte vouloir refaire sa vie avec son compagnon. Une équation difficile à résou-

Plus de quatre ans après l'enquête doit-elle être réorientée ?

L'enquête ouverte en septembre 2008 pour enlèvement et séquestration n'a toujours débouché sur aucune mise en examen.

Près de quatre ans et demi plus tard, ni les gardes à vue d'Alexandrine Brugerolle et de son compagnon, ni les 4.000 actes (prélèvements, battues, perquisitions, écoutes...) n'ont permis d'avancée décisive.

« Une chance sur un million »

D'où cette question : la justice doit-elle aujourd'hui reconnaître l'échec des investigations, et clore l'information judiciaire? « C'est une hypothèse que nous refusons, répond Anne-Laure Lebert, l'avocate d'Alexandrine. Certes, notre confiance envers les

Mais nous ne voulons surtout pas que les recherches cessent. Même s'il y a une chance sur un million de retrouver Antoine, il faut jouer cette chance à fond ». Un argument repris par le parquet, qui n'envisage pas de réquérir un non-lieu. « Notre volonté, c'est de laisser le dossier ouvert », indique Pierre Sennès, procureur de la République.

Le représentant du parquet ne juge pas non plus utile d'orienter l'enquête dans une autre direction, en ouvrant par exemple une nouvelle information judiciaire. « Le juge d'instruction peut conduire les investigations qu'il croit utiles dans le cadre juridique actuel », assure Pierre

« Clairement le sentiment que les enquêteurs sont aux abois »

Le transfert du couple Alexandrine Brugerolle-Sébastien Ribière depuis Marseille, le mois dernier, a été très mal perçu par ses avocats.

Anne-Laure Lebert n'a toujours pas digéré le traitement réservé à sa cliente. « On vient la voir un matin dans sa cellule pour. lui dire: "Il y a de nouveaux éléments très importants sur Antoine, faites votre paquetage, vous risquez de ne pas revenir ici." Au bout du compte, on l'amène à Riom pour lui poser trois questions auxquelles elle a déjà répondu dix fois. Vous imaginez le calvaire qu'on lui fait subir?».

Coup de poker?

L'avocate d'Alexandrine Brugerolle voit dans ce dernier rebondissement un aveu de l'impuissance



des enquêteurs. « J'ai clairement le sentiment qu'ils sont aux abois et que, faute d'éléments probants, ils ont encore tenté de confirmer la seule thèse vraiment explorée depuis le début : celle de la culpabilité d'Alexandrine ».

Un avis partagé par Jean-François Canis, dont le client, Sébastien Ribière, a passé une quinzaine

d'heures en garde à vue à Issoire. « Je n'ai toujours pas compris pourquoi la justice l'a convoqué. C'est parfaitement invraisemblable de l'avoir fait venir de Marseille alors qu'il n'y a rien de neuf ».

Les deux avocats dénoncent « l'entêtement de la justice », et soupçonnent les enquêteurs d'avoir tenté un ultime coup de po-

ker. « Les gendarmes savent que Ribière est fragile en ce moment, expliquent-ils. Ils espéraient le faire craquer pour ensuite confondre Alexandrine. Mais s'ils sont innocents, ils sont innocents, ils ne craqueront pas!»

S'estimant toujours visée à tort par la justice, la mère du petit Antoine envisagerait aujourd'hui de faire appel à un détective privé. « Elle veut explorer certaines pistes peu ou pas exploitées jusque-là », confirme son avocate. Problème : le procédé coûte cher. Pour le financer, Alexandrine compte sur les plaintes pour diffamation qu'elle a déposées contre un média national. L'affaire, qui sera jugée le 8 janvier, pourrait rapporter quelques dizaines de milliers d'euros.